



## Bureau de séance

Le bureau de séance se compose de :

- Président de séance : Gérard DOMAS Vice-président de l'association
- Secrétaire : Nathalie TELLIER Secrétaire de l'association

## 14h : Accueil, émargement, décompte des adhérents présents ou représentés, vérification du quorum

*L'assemblée générale ordinaire ne peut valablement délibérer que si 40% des membres est présent ou représenté. A défaut de quorum lors de sa première convocation, l'assemblée générale est à nouveau convoquée par avis individuel, à quinze jours d'intervalle avec le même ordre du jour. Lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.*

*Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.*

## 14h30 : début de l'assemblée générale

### Présentations et résolutions soumises à vote de l'assemblée

- approbation du rapport d'activité 2015
- approbation des comptes de l'exercice
- quitus de leur gestion aux administrateurs
- approbation du barème des cotisations 2016 (inchangé)
- approbation du budget prévisionnel 2016-2018

### Informations ne nécessitant ni délibération ni vote

- composition du Conseil d'administration (à renouveler lors de l'AG 2017)
- état d'avancement du projet ESPPADOM soutenu par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- 2017-2018 : programme de travail et élargissement du domaine d'action aux soins et au parcours de santé

### Questions diverses ne nécessitant ni délibération ni vote

## 17h : clôture de l'assemblée générale